



PROGRAMME D'ETUDES

Relations internationales et études diplomatiques de l'UE

ANNEE ACADEMIQUE

2021-2022

SEMESTRE

2

TITRE DU COURS

La Politique de Voisinage de l'UE : L'Est et la Méditerranée

PROFESSEUR(S) DU COURS

Laure DELCOUR / Erwan LANNON

ASSISTANT(E) DU COURS

Jacopo GIRAUDO

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, À OPTION)

Cours obligatoire

CREDITS ECTS

3.5

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

1. OBJECTIFS DU COURS

La Politique européenne de voisinage (PEV) de l'Union européenne est une politique relativement nouvelle dans l'éventail des politiques et stratégies en matière de relations extérieures. Dans le cadre d'un cours de 20 heures, cette politique sera analysée d'un point de vue théorique et pratique. La première partie sera consacrée à l'analyse des relations euro-méditerranéennes puis de la PEV en tant que telle. L'objectif de cette première partie est l'étude des politiques européennes menées en Méditerranée. La mise en place et la mise en œuvre de la PEV est étudiée à travers ses principaux objectifs, ses principes et ses instruments. L'Union pour la Méditerranée fait ensuite l'objet d'une session spécifique. Cette partie du cours se termine par une analyse des réponses de l'UE aux révoltes arabes, la remise en cause de la PEV en 2015 et le programme pour la Méditerranée de 2021.

La seconde partie sera consacrée à la dimension est-européenne de la Politique européenne de voisinage. L'objectif de cette deuxième partie est d'approfondir quatre thématiques d'une importance cruciale pour cette dimension de la politique européenne de voisinage et ce sous la forme d'études de cas, couvrant le Partenariat oriental ; l'Ukraine et la politique de voisinage ; les accords de libre-échange complet et approfondi et la question des visas et de la mobilité ; et la Russie et l'Union européenne dans le voisinage partagé. Cette deuxième partie du cours intégrera dans chacune des sessions les développements récents en Europe de l'est et dans le Caucase du sud.

À l'issue de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- maîtriser les concepts et acquérir une connaissance actualisée des derniers développements de la Politique européenne de voisinage dans le contexte des relations extérieures de l'UE ;
- comprendre la nature des relations que l'UE entretient avec les voisins proches et plus éloignés, et être capables de les replacer dans le cadre des débats sur l'avenir de l'UE ;
- comprendre la nature et la réalité de la mise en œuvre du principe de conditionnalité ;
- développer une argumentation critique sur les aspects-clés de la politique européenne de voisinage.



2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ces objectifs sont liés aux acquis d'apprentissage suivants du programme **Relations internationales et études diplomatiques de l'Union européenne** :

- 1.2 Le(a) diplômé(e) peut décrire, expliquer et illustrer l'état actuel de la recherche scientifique dans le domaine des relations extérieures de l'UE dans un sens large et est capable d'évaluer de façon critique les résultats de cette recherche.
- 1.5 Le(a) diplômé(e) est capable d'intégrer à la fois connaissances et compréhension des différents domaines de l'action extérieure de l'UE et de différentes disciplines connexes (comme les sciences politiques, relations internationales, droit, économie) à l'interface entre les affaires de l'UE et la politique mondiale.
- 1.4 Le(a) diplômé(e) a acquis une connaissance approfondie des aspects politiques, juridiques et économiques de l'action extérieure de l'UE et peut utiliser ces informations pour contextualiser et interpréter de nouvelles situations.
- 1.5 Le(a) diplômé(e) est capable d'intégrer à la fois connaissances et compréhension des différents domaines de l'action extérieure de l'UE et de différentes disciplines connexes (comme les sciences politiques, relations internationales, droit, économie) à l'interface entre les affaires de l'UE et la politique mondiale.
- 2.2 Le(a) diplômé(e) a une capacité de réflexion critique sur les problèmes dans les affaires internationales et européennes, peut adopter des points de vue bien informés et les communiquer efficacement aussi bien oralement que par écrit, qu'il ou elle travaille de façon autonome ou en équipe.
- 2.4 Le(a) diplômé(e) est capable de traiter une grande quantité d'informations dans un court laps de temps et de travailler efficacement et effectivement grâce à la planification, l'organisation, l'établissement de priorités et le respect des délais.
- 2.5 Le(a) diplômé(e) a la maturité intellectuelle et les compétences nécessaires pour évoluer de manière responsable et autonome dans un contexte professionnel au niveau national, européen ou international et la capacité de suggérer une éventuelle action qui contribue à la résolution de problèmes de façon créative.

3. CONTENU DU COURS

Partie I : Les relations euro-méditerranéennes et la PEV (Prof. Lannon, 12h)

- L'Union européenne et la Méditerranée
- La mise en place de la Politique européenne de voisinage
- La mise en œuvre de la PEV : l'approche « pays par pays »
- La mise en œuvre de la PEV : l'approche « multi-pays »
- L'Union pour la Méditerranée (UpM)
- Des réponses de l'UE aux révoltes arabes en 2011 au Partenariat renouvelé avec le voisinage méridional en 2021

Partie II : La dimension Est de la politique européenne de voisinage (Prof. Delcour, 8h)

- Le Partenariat oriental : une offre renforcée aux voisins de l'Est
- Étude de cas géographique : l'Ukraine et la politique de voisinage
- Études de cas thématiques : ALECA, régime de visas
- La Russie et l'Union européenne dans leur voisinage commun

Veuillez-vous référer à la page du cours sur l'intranet pour avoir accès au plan du cours complet.

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Enseignement interactif
- Tutorat



5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Veillez-vous référer à la page du cours sur l'intranet pour avoir accès aux lectures obligatoires et supplémentaires, ainsi que les diapositives.

6. EVALUATION

- Examen écrit (100%) d'une durée de 3h30

Dans le cas d'un examen de rattrapage de seconde session, l'examen écrit suivra le même format et comptera pour 100% de la note.

Veillez-vous référer à la page intranet du cours pour plus d'information.

Le Collège d'Europe se réserve le droit de modifier la prestation et l'évaluation du cours en cas de restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Toute communication du Département à cet égard prévaut sur les informations fournies dans cette/la fiche ECTS